

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Isaac DAYER

Les constructions et
transformations du Collège de
Saint-Maurice

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1960, tome 58, p. 20-32

© Abbaye de Saint-Maurice 2012

Les constructions et transformations du Collège de Saint-Maurice

La Rédaction des *Echos de Saint-Maurice* nous a proposé d'exposer les grandes lignes des constructions et des transformations qui se préparent au Collège.

Nous le faisons avec plaisir, ne serait-ce que pour témoigner aux lecteurs et aux rédacteurs des *Echos* notre gratitude pour l'intérêt qu'ils portent au développement du Collège.

I

Les besoins du Collège et du Pensionnat

Depuis de nombreuses années, le problème des locaux du Collège et du Pensionnat était une lourde préoccupation pour les Supérieurs de l'Abbaye et du Collège.

Les locaux actuels, construits en 1894 et en 1914, avaient été conçus pour un total d'environ 300 élèves.

Or, avec le développement rapide du pays, le nombre des élèves avait atteint, dès 1938, le chiffre de 500. Chaque année, le nombre des étudiants que nous devons refuser va en augmentant.

Le Collège de Saint-Maurice ne fait du reste pas exception en face des autres établissements. En Valais, comme ailleurs, la population scolaire s'est accrue considérablement. On se trouve ainsi un peu partout devant des problèmes difficiles.

A Saint-Maurice, l'accroissement des élèves est d'autant plus fort que nous avons dû constituer de nouvelles sections d'études pour répondre aux besoins de notre jeunesse. L'École de commerce a été réorganisée et couronnée par la maturité. Par ailleurs, le Département cantonal de l'Instruction publique, conscient des nécessités relatives à l'équipement technique du pays, nous a vivement encouragé à créer une section latin-sciences, afin de permettre aux jeunes de mieux se préparer aux diverses carrières scientifiques.

Nos locaux scolaires, toujours plus exigus, sont même inadaptés aux exigences actuelles. Aujourd'hui, les écoles primaires de nos villages offrent généralement des salles de classe bien mieux conditionnées que les nôtres.

Les locaux des sciences surtout sont insuffisants et mal équipés.

Les élèves externes, devenus très nombreux par suite des facilités de communication, ne disposent à peu près d'aucun local d'étude et de récréation. Leur formation et leur éducation souffrent de cet état de choses.

Le problème est bien plus urgent encore du côté du Pensionnat. Ses locaux sont très incomplets et dans un état déplorable de vétusté. Les dortoirs des élèves — ceux des Grands en particulier — ne répondent pas aux normes de l'hygiène et de la sécurité. L'Internat n'a pas de salles de récréation. D'autres services indispensables manquent. La plupart des locaux du Pensionnat sont en outre situés au milieu des salles de classe. Cela produit un entassement insupportable aux maîtres et aux élèves.

Une solution s'imposait donc avec urgence, sous peine de laisser périliter dangereusement l'œuvre d'instruction et d'éducation à laquelle nos devanciers ont apporté tant de dévouement et de ferveur et sur laquelle le pays compte à une heure importante de son développement.

II

Les solutions

Plusieurs solutions ont été envisagées successivement.

Une heureuse tractation, conclue en 1947 avec la Ville de Saint-Maurice, fournit à l'Abbaye, par la cession de l'Ecole primaire et de la cour attenante, une partie de l'espace nécessaire à l'extension du Collège.

Commençait ainsi à se rompre l'étau dans lequel l'Abbaye s'était laissé enclorre peu à peu. Un échange de terrains accordait en même temps à la Ville des emplacements exigés par son développement.

Après de longues études et réflexions, menées en collaboration avec M. l'architecte Léon Mathey, de Martigny, on s'arrêta à l'idée de construire de nouveaux bâtiments pour les classes et l'Externat, avec l'aide des subsides de l'Etat du Valais, et de réserver tout le bâtiment actuel du Collège à des logements pour les internes.

Cette solution permet de résoudre d'une manière satisfaisante tous les problèmes qui se posent tant du côté des classes que du côté du Pensionnat et de l'Externat.

Elle amène aussi une distinction fort souhaitable entre les différents secteurs : le Collège et l'Externat d'une part, l'Internat d'autre part, et l'Abbaye de son côté à laquelle revient l'espace occupé actuellement par les dortoirs des Grands.

Au point de vue financier, cette solution nous a paru la seule accessible aux ressources de l'Abbaye et du Collège.

Sur la base de cette idée générale, M. l'architecte Léon Mathey, désigné par l'Abbaye sur les conseils de l'architecte cantonal, le regretté Karl Schmidt, a établi un plan d'ensemble dont nous allons décrire les principaux éléments.

Ce projet a été approuvé par le Conseil d'Etat du Valais et confirmé par le Grand-Conseil.

III

Les constructions nouvelles

La situation des bâtiments

Les nouvelles constructions occuperont à peu près tout l'espace compris entre la rue d'Agaune, la rue du Collège longeant la voie ferrée et la nouvelle rue, parallèle à la rue centrale de la ville, dont nous parlerons plus loin.

Ainsi la ruelle qui reliait l'ancien Collège avec l'église Saint-Sigismond, est englobée dans le plan de construction avec les maisons qui la bordaient. Il en est de même de la rue du Carro qui sépare l'Abbaye et l'ancien Collège de l'Ecole primaire. L'ancienne salle de gymnastique et de spectacle a été vendue par la Ville à l'Abbaye, puis démolie. Son emplacement est affecté aux nouvelles constructions. Comme aussi le vieux bâtiment de l'Ecole primaire et les maisons particulières adjacentes.

Tout cet espace a été acquis par l'Abbaye grâce à la compréhension des autorités et de la population de Saint-Maurice.

Les bâtiments des classes

Pour les besoins des classes, quatre blocs de bâtiments seront édifiés, afin de distribuer les élèves par rang d'âge et d'éviter une trop grande concentration dans les mêmes bâtiments.

Chaque bâtiment comprendra un entresol, un rez-de-chaussée et deux étages.

Un *premier bâtiment* est réservé aux cours du Lycée. Une large place est faite aux besoins des sciences. Le rez-de-chaussée sera occupé principalement par les sciences naturelles. Le premier étage est réservé à peu près entièrement à la physique et le deuxième à la chimie.

Chacune de ces trois disciplines scientifiques est dotée d'un auditoire, d'une salle de préparation pour le maître, de salles destinées à recevoir les instruments et les collections,

de deux laboratoires pour la physique et la chimie. La distribution de ces locaux a été étudiée sur le modèle de ce qui a été fait récemment dans les meilleurs établissements suisses.

Un deuxième bâtiment sera occupé par les classes des Grands. Au rez-de-chaussée, se situent les locaux administratifs, le rectorat, une salle des professeurs, des parloirs et un oratoire qui assurera la présence du Très Saint Sacrement dans l'ensemble des bâtiments scolaires. Au premier étage, seront établis les locaux de dessin et de modelage avec des salles particulières pour l'histoire et la géographie. Dans l'entresol, une salle spéciale de projection est prévue.

Le troisième bâtiment sera celui des classes des Moyens. Il comprendra entre autres, au rez-de-chaussée, une grande salle de dactylographie et le bureau du préfet des externes, placé au carrefour le plus fréquenté par les élèves externes.

Le quatrième bâtiment sera rempli, au premier et au deuxième étage, par les classes des Petits. Le rez-de-chaussée sera occupé par des locaux réservés à la musique : chant et orchestre (une grande salle de cours et de répétition, les locaux des maîtres de piano et de violon, une salle pour discothèque et la schola). Dans le même corridor, à proximité du hall d'entrée des internes, se situent les locaux de l'économat et de la bibliothèque.

Toutes les *salles de classe* sont exposées au sud et distribuées sur un corridor spacieux qui longe la partie nord de chaque bâtiment.

L'eau courante est amenée dans chaque salle. Un dispositif de radio et de télévision est également prévu dans chacune d'elles, afin de tenir compte des ressources que ces techniques apportent à l'enseignement. Cette installation permettra aussi d'appeler un élève ou un maître.

Les salles spéciales seront équipées d'un appareil de projection.

On a prévu partout des fenêtres pivotantes avec stores à lamelles entre verres. On assurera ainsi une bonne protection contre la chaleur et le froid et une belle luminosité des salles. Un recouvrement métallique bronzé facilitera l'entretien.

La cage *d'escalier* de chaque bâtiment sera éclairée par une paroi extérieure en briques de verre.

Les *couloirs* seront munis de petites armoires où les élèves, en entrant au Collège, déposeront les vêtements et les effets qu'ils n'emploient pas pendant les cours. On évitera ainsi les pendoirs dans les salles et dans les corridors où du désordre se produit facilement.

Les corridors et les locaux d'enseignement et d'étude seront isolés au point de vue phonique.

Dans les *entresols* de chaque bâtiment, se trouveront des salles de récréation pour les externes, des locaux de réunion pour les sociétés du Collège, pour la fanfare et pour les exercices de musique, divers services communs et des abris de protection aérienne. Certaines parties pourront être utilisées pour des travaux manuels.

L'élément central

Les quatre bâtiments des classes seront reliés entre eux par une construction centrale, à la hauteur d'un rez-de-chaussée, dans laquelle se situeront de grandes salles d'études pour les diverses sections de l'Externat.

Cette construction centrale est couverte d'une terrasse.

Elle est bordée des deux côtés par un préau couvert qui pourra servir de promenoir les jours de mauvais temps.

Aux extrémités de cet élément central, il y aura deux halls très vastes correspondant l'un à l'entrée principale du Collège, sur la rue d'Agaune, et l'autre à l'entrée des internes, en face du bâtiment actuel de la procure et de l'infirmerie. Ces deux halls sont reliés par un grand couloir, éclairé par un plafond translucide le long des salles d'études.

Un foyer-réfectoire

Dans l'entresol du hall d'entrée et se prolongeant dans l'entresol du bâtiment des Grands, est prévu un vaste foyer-réfectoire où les étudiants pourront se restaurer durant les récréations.

Ce foyer servira également aux spectacles publics qui se donneront dans la grande salle.

La grande salle de spectacle

Entièrement en sous-sol, à l'endroit de l'élément central, une salle de spectacle spacieuse, légèrement en pente, avec une tribune, une fosse d'orchestre et une scène très ample, pourra recevoir près de 800 spectateurs. Pour des manifestations plus nombreuses, le hall d'entrée pourra encore s'ajouter à la salle.

Cette salle sera munie d'une cabine de cinéma.

Elle utilisera le hall d'entrée du Collège, celui de l'entresol et les escaliers des entresols, comme aussi les installations sanitaires, les murs de soutènement et les planchers de l'élément central. C'est ce qui permet de la réaliser avec un minimum de frais, avec une plus vaste envergure et dans l'enceinte même du Collège.

Cette grande salle pourra servir non seulement aux productions et aux réunions du Collège, mais aussi aux besoins des sociétés de la ville de Saint-Maurice et des environs.

Nous espérons de la sorte favoriser, dans une certaine mesure, le développement artistique de toute la région.

Au moment des séances publiques, des grilles coulissantes sépareront la salle de spectacle et ses abords des locaux du Collège.

L'architecture

L'architecture et la disposition des bâtiments ont été conçues d'une manière très sobre et robuste. L'architecte s'est préoccupé de donner aux bâtiments une tenue élégante et harmonieuse, d'allure moderne et adaptée au paysage et aux édifices environnants. Il a visé en particulier à l'ampleur, à la clarté, à la solidité, à une ordonnance fonctionnelle et accueillante. Les matériaux utilisés seront solides et sans recherche.

Cours de récréation

Deux cours de récréation assez vastes s'étendront entre les bâtiments. Elles seront aménagées avec agrément. L'une d'entre elles pourra servir au besoin pour des spectacles de plein air.

Liaison avec l'Abbaye et l'Internat

Un passage couvert partant de la porte sud-ouest de l'Abbaye, longeant les bâtiments du Collège actuel et de l'infirmerie, reliera l'Abbaye et l'Internat aux nouveaux bâtiments scolaires. Les professeurs pourront ainsi se rendre à leurs cours par un passage abrité. Celui-ci leur servira au besoin de promenoir.

La salle de gymnastique

Avec les bâtiments scolaires, parallèlement à la rue du Collège, une salle de gymnastique est prévue avec des cabines particulières de douches et toutes les installations requises par les exercices de la gymnastique et du sport.

Nous pensons pouvoir combler ainsi une déficience qui nous gênait depuis longtemps. Jusqu'ici le Collège ne possédait pas de salle de gymnastique qui lui fût propre. Nous étions réduits à utiliser en commun avec les écoles primaires et les sociétés de la Ville une salle hybride servant à la fois à la gymnastique et aux spectacles. Cette situation devenait de plus en plus critique et dommageable pour la culture physique de nos élèves.

Le chauffage

des nouveaux bâtiments sera alimenté par une centrale située dans le sous-sol de l'ancien Collège, à laquelle se relie aussi tout le chauffage de l'Abbaye et de l'Internat.

Les installations électriques

d'éclairage, d'horlogerie et de sonnerie seront commandées par un centre placé dans le nouveau Collège.

Un réseau téléphonique

rationalisé établira les liaisons nécessaires entre les différents locaux.

Le dégagement de l'Abbaye

Les nouveaux bâtiments sont suffisamment éloignés de l'Abbaye. Ils permettent ainsi un dégagement et une extension heureuse des jardins et du parc de l'Abbaye.

IV

La nouvelle rue

En vertu de la convention passée en 1947 entre l'Abbaye et la Ville de Saint-Maurice, celle-ci s'est engagée à ouvrir une artère allant de la Place du Parvis jusqu'à l'Avenue de la gare en passant sur l'arrière de l'ancienne maison de Stockalper-de Quartéry (dite « le château »), selon le plan établi alors par M. le géomètre Oscar Rey-Bellet.

Cette rue a été maintenant classée par l'Etat du Valais comme route cantonale. Par ce fait la chaussée sera portée à 9 m. avec un trottoir de 3 m. de chaque côté.

Cette rue sera prolongée au nord jusqu'à la place du poids public, le long du rocher. La basilique sera ainsi magnifiquement dégagée à l'entrée du Valais. Tout le domaine de l'Abbaye et du Collège sera aussi nettement délimité et séparé du reste de la Ville.

Avec la démolition des vieilles constructions absorbées par les bâtiments et les cours du Collège, la nouvelle rue constituera une amélioration sensible de l'urbanisme de la cité aigaunoise.

La vieille rue, au centre de la ville, étant fort étroite, la nouvelle avenue, qui lui sera parallèle, permettra de rationaliser la circulation à travers Saint-Maurice.

Des places de parc pourront être aménagées le long du tracé. L'essor économique et touristique de Saint-Maurice bénéficiera de ces réalisations, comme on l'a remarqué à maintes reprises.

V

Les transformations du Pensionnat

Une partie importante du projet est constituée par les nouveaux locaux du Pensionnat.

Comme nous l'avons dit plus haut, tout le bâtiment actuel du Collège sera affecté aux services de l'Internat. Une partie de l'espace des salles de classe sera transformée en des dortoirs de 6 ou 8 boxes, où chaque étudiant aura son lit, son armoire, sa table, son lavabo avec eau courante.

Cela veut dire que les dortoirs des Grands, situés actuellement dans les combles de l'Abbaye, seront abandonnés. La poésie que les anciens trouvaient à ces chambrettes vétustes sera remplacée par plus de confort et de tranquillité. Nous croyons que les futures générations auront tôt fait de joindre une nouvelle forme de poésie à l'agréable qui les comblera.

Les élèves internes seront répartis en quatre sections selon l'âge et les classes qu'ils suivent.

Ceux des classes supérieures logeront en des chambres particulières, lumineuses et confortables.

Des salles de jeu seront fournies à chaque section avec les services annexes qu'un Internat moderne comporte.

Les surveillants eux-mêmes occuperont des chambres propres, à proximité des salles d'étude de leur section.

Un ascenseur facilitera les déplacements sur la hauteur du bâtiment.

Les locaux proches de la voie ferrée seront affectés, autant que possible, à des salles de jeux et de récréation, afin de ménager la tranquillité des études et des dortoirs.

Sur le côté nord, on placera surtout des locaux de services : vestiaires, installations sanitaires, salle de musique etc.

Les dortoirs actuels des Petits seront réorganisés et munis d'installations sanitaires plus complètes.

La chapelle elle-même sera réaménagée, en attendant que l'on puisse la transporter dans un endroit plus favorable.

Bien que les plans de toutes ces transformations ne soient pas encore achevés, nous espérons cependant obtenir du bâtiment actuel du Collège une Maison des internes très confortable et plaisante, où ils retrouveront quelque chose de l'intimité familiale et pourront s'adonner à l'étude avec joie et tranquillité.

VI

L'état actuel des travaux

Grâce à la complaisance des services de l'armée, deux étapes de démolition ont déjà été réalisées.

Actuellement, les travaux de construction des bâtiments scolaires battent leur plein. Le bloc du Lycée et celui des Grands sont à peu près sous toit. Les travaux se poursuivront sans discontinuité par la salle de gymnastique, les blocs des Moyens et des Petits, l'élément central et la grande salle.

Au printemps 1961, débiteront les transformations du Pensionnat, qui devront être conduites très rapidement, afin d'éviter une rupture de scolarité.

Tous les travaux relatifs aux constructions scolaires ont été adjugés à des maîtres d'état du canton auxquels nous faisons confiance pour mener à bonne fin l'œuvre entreprise sous la direction experte et ferme de M. l'architecte Léon Mathey.

A moins d'obstacles imprévus, nous espérons pouvoir utiliser les nouveaux locaux du Collège et du Pensionnat au début de l'année scolaire 1961-1962.

Lorsque toutes les constructions seront à leur terme, nous reviendrons plus en détail sur leur ensemble. Nous pourrons alors ajouter à nos explications une documentation photographique.

Reconnaissance

Notre vœu serait que les importantes améliorations de locaux auxquelles l'Abbaye travaille avec beaucoup de souci et de peine amènent un progrès dans les études et dans la formation spirituelle et humaine des jeunes qui nous sont confiés.

Ce sera la meilleure récompense que nous pourrons offrir au Supérieur de l'Abbaye qui a osé entreprendre une œuvre d'une telle envergure, et au Conseil d'Etat du Valais, en particulier à M. le Conseiller d'Etat Marcel Gross, Chef du Département de l'Instruction publique, qui nous a beaucoup encouragé et qui a assuré pour une large part les bases financières de l'entreprise.

Comme des serviteurs inutiles, avec tous les confrères qui ont collaboré à cette initiative, nous demandons au Seigneur de bénir ce travail offert à sa gloire, pour le bien de l'Eglise et du vieux Monastère d'Agaune, comme pour le service du pays qui nous est cher.

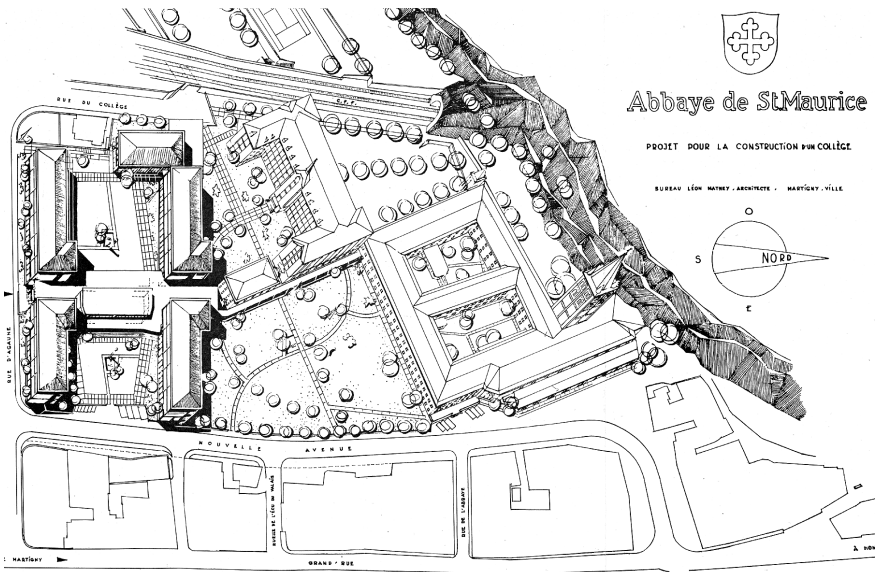
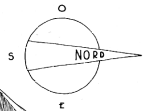
Chanoine I. DAYER
recteur du Collège



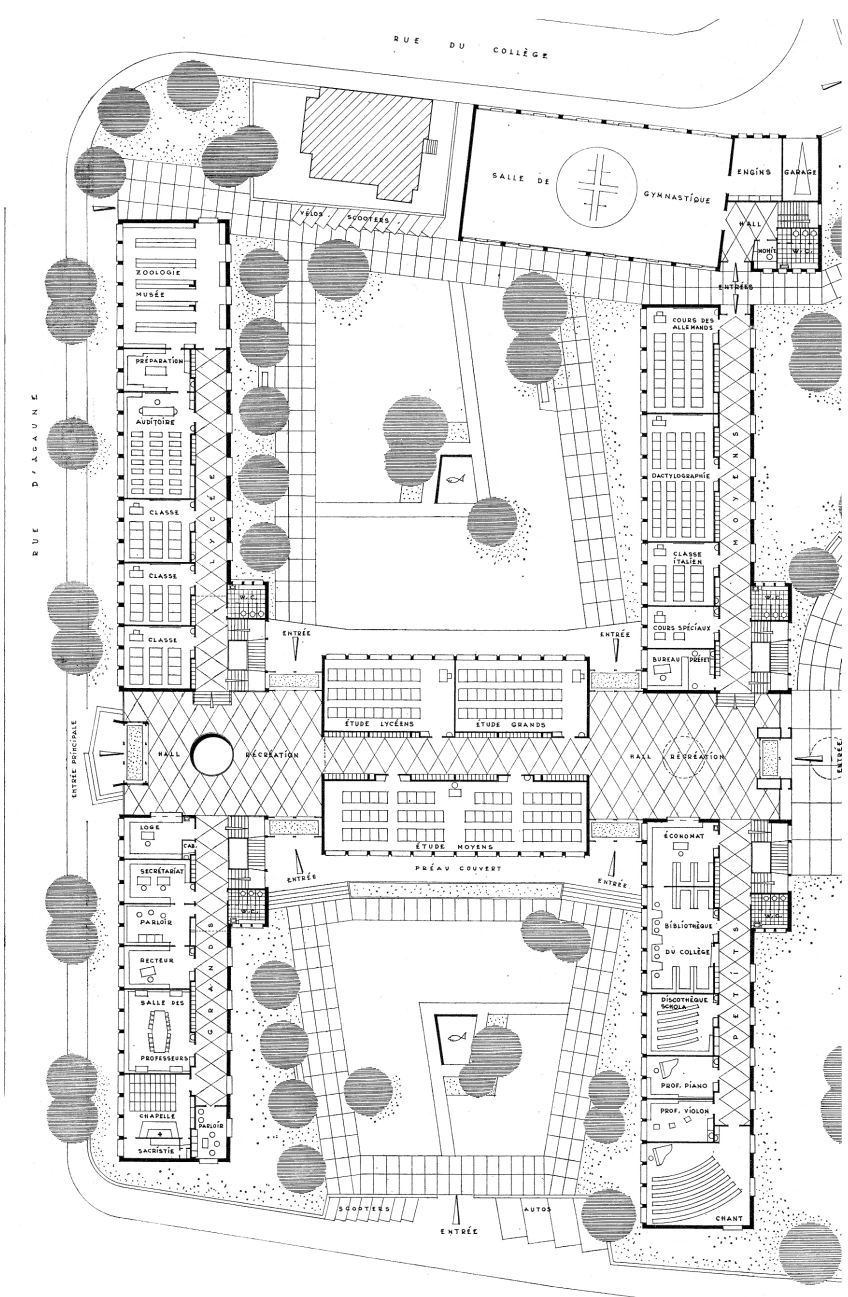
Abbaye de St Maurice

PROJET POUR LA CONSTRUCTION D'UN COLLÈGE

BUREAU LÉON MAYREY - ARCHITECTE - MANTOUY - VILLE



CROQUIS PERSPECTIF DE L'ENSEMBLE DES CONSTRUCTIONS



RUE D'ASSAGNE

RUE DU COLLÈGE

ENTRÉE PRINCIPALE

ENTRÉE

ENTRÉE

ENTRÉE

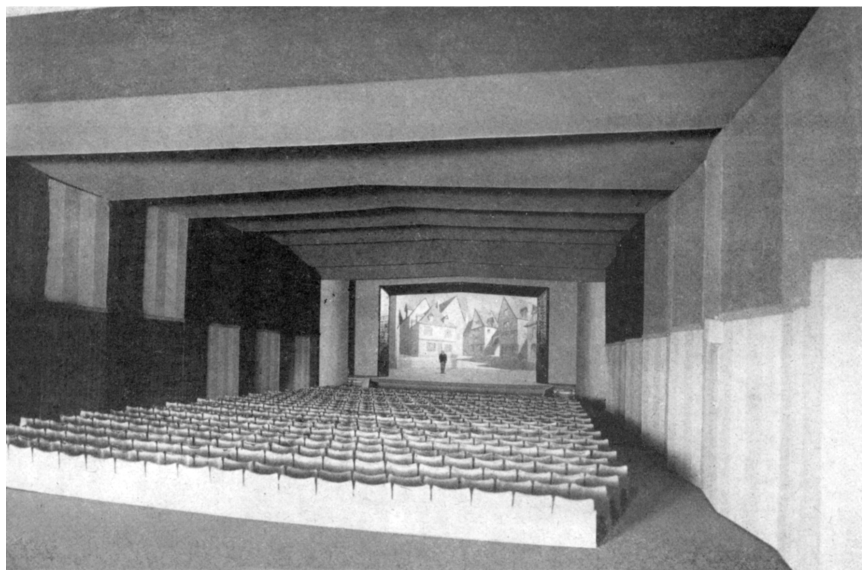
ENTRÉE

ENTRÉE

ENTRÉE

BOÛTES

AUTOS



Salle de spectacle du nouveau Collège
(maquette de M. Thoos, du Théâtre de Lausanne)

photo Jean Charpié. Lausanne